

PAR COURRIEL

Le 9 mars 2016

Objet : Demande d'accès aux documents concernant Construction Ernest Veilleux inc. - projet de développement résidentiel à Notre-Dame-des-Pins

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 9 mars 2016, concernant l'objet précité.

Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation daté du 23 octobre 2015, 2 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Sylvie Lessard
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 226
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : sylvie.lessard@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Sainte-Marie, le 23 octobre 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Constructions Ernest Veilleux inc.
199, 33^e Rue
Notre-Dame-des-Pins (Québec) G0M 1K0

N/Réf. : 7450-12-01-01901-03
401301107

Objet : Remblayage d'un milieu humide pour un projet de développement résidentiel – Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 30 avril 2013, reçue le 2 mai 2013 et complétée le 9 octobre 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage total d'un marais d'une superficie de 0,03 hectare. Le projet est situé sur le lot 5 578 607 du cadastre du Québec, municipalité de Notre-Dame-des-Pins, Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan.

Le document suivant fait partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

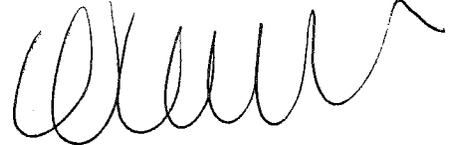
- Demande de certificat d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, signée par 23 / 24, datée du 30 avril 2013, avec documents en annexe.

N/Réf. : 7450-12-01-01901-03
401301107

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Isabelle Olivier, ing.
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de la Capitale-Nationale et
de la Chaudière-Appalaches

IO/RD/db

ANALYSE PAR : 

RECOMMANDÉ PAR : 

VÉRIFIÉ PAR : 